

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 4 Juillet 2022</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2022 DATE D’AFFICHAGE : 27 Juin 2022</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 11 Nombre de Conseillers votants : 15</p>
---	--

L’an deux mil vingt-deux, le lundi 4 Juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LEBEAUPIN), Maire.

Présents : Monsieur Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Delphine JOFFRAUD), Madame Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE), adjoints et Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Messieurs Éric ROULIER et Yves LEBEAUPIN, Mesdames Catherine FOUCAULT, Aurélie RIALANT-BESLAND et Estelle HERVY, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Caroline THOBIE.

Pouvoirs :

Monsieur Yves LEBEAUPIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD
Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE
Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON
Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

**CONVENTION ENTRE L’ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MESQUER-QUIMIAC (ASGMQ)
ET LA COMMUNE DE MESQUER**

La commune de Mesquer met à disposition une partie des terrains situés au complexe de la vigne à l’association sportive du Golf de Mesquer-Quimiac créée en 1991.

Depuis sa création, l’ASGMQ assure la promotion et la pratique du golf au plus grand nombre. Par cette activité, elle participe aussi à l’animation et l’attractivité de la commune.

Afin de déterminer les devoirs et obligations de chaque partie, il convient de signer une convention de mise à disposition gratuite de ces terrains avec l’association.

Pièce jointe : convention entre l’association du Golf de Mesquer-Quimiac et la commune de Mesquer

Le conseil municipal autorise, à l’unanimité, M. le Maire à signer la convention entre l’association du Golf de Mesquer-Quimiac et la commune de Mesquer (convention jointe à la présente délibération).

Reçu au contrôle de légalité
le 05/07/2022
Publié ou notifié
le 05/07/2022
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

